



Caisse nationale de santé - Statuts - RECTIFICATIF.

Aux modifications à l'annexe B des statuts de la Caisse nationale de santé, arrêtées par le comité directeur de la Caisse nationale de santé en date du 26 juillet 2017 et publiées au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A - N° 806 en date du 19 septembre 2017, il est rajouté la phrase suivante :

« Les présentes modifications entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2017. »

